

Une fausse rentrée tranquille à l'université

Darcos est parti, Péresse est restée, mais avec ou sans eux les contre-réformes se mettent en place !

Malgré les très fortes mobilisations dans l'enseignement supérieur et la recherche l'année dernière, le pouvoir est passé en force au cours de l'été. Les seules réponses à ce mouvement d'une ampleur et d'une durée sans précédent ont été les publications des décrets sur la mastérisation, de la loi sur la mobilité dans la fonction publique, du décret sur le renforcement des pouvoirs (déjà grands) des présidents d'universités autonomes, de l'arrêté sur le référentiel national des tâches des enseignants-chercheurs ou l'annonce du démantèlement du CNRS...

La nouvelle université française

Une interview du président de l'Université de Clermont-Ferrand I publiée dans *Le Figaro* nous éclaire sur la nouvelle université libérale à la française : Philippe Dulbecco. *"Une université se gère désormais en partie comme une entreprise. En termes de management d'établissement, ça change tout. Il a fallu moderniser les procédures de gestion, les ressources humaines, les services financiers. Nous pensons désormais comme des gestionnaires de ressources humaines, ce qui n'était pas le cas avant (...) Lorsqu'un enseignant nous « fait gagner de l'argent » grâce à ses contrats de recherche ou à la formation continue, nous réfléchissons au partage des recettes (...) Nous élaborons un système de prime pour les responsables de formation et d'équipes de recherche, car ce sont eux qui mouillent leur chemise. Ils sont les piliers de l'université. Ils ont droit à une prime de responsabilité de 4 500 €. C'est très peu au regard d'une entreprise, mais on vient de zéro ! (...) J'ai débauché les meilleurs pour constituer mon conseil d'administration, à l'instar du président du holding Limagrain ou du numéro deux de Michelin, car je voulais des compétences fortes. Je suis fier de l'effet « club » qu'on a réussi à mettre en place en pleine crise en créant une fondation".*

Tous les présidents d'universités autonomes ne sont pas (encore) aussi zélés, mais si des doutes persistaient quant aux finalités des contre-réformes libérales, les voici levés !

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre universités (50 établissements en RCE (1) en janvier 2010) ces décisions ont avant tout des motifs comptables, il s'agit de transférer au niveau local un certain nombre de responsabilités sans les moyens nécessaires pour les assumer. C'est le cas, par exemple, de la compensation de l'égalité TP = TD (jusqu'à maintenant une heure de TP étant payée 2/3

d'heure de TD), alors que les besoins en formation ne peuvent déjà pas être couverts sans un recours massif à des personnels contractuels. Pourtant, cette année encore aucune création de postes ne permettra de résorber la précarité ou d'augmenter la réussite en licence.

La réforme des recrutements

Ainsi, les raisons de se mobiliser contre la politique de casse de l'éducation, dont l'enseignement supérieur n'est qu'un volet, demeurent.

Il en va ainsi de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants qui se fait dans une totale absence de cadrage national, et qui va se traduire par une aggravation des conditions de travail des étudiants en IUFM à cause de la mise en place de "stages 108 heures". Les étudiants seront en responsabilité sans formation, ni expérience. En outre, il demeure un doute sur la garantie que les étudiants n'auront pas à payer la double inscription administrative et pédagogique à l'université et à l'IUFM cette année. En effet en cas d'échec (qui va concerner une majorité des préparatoires toutes disciplines confondues vu le nombre réduit de postes offerts aux concours, au mieux équivalent à l'an dernier), auront-ils accès à un M2 et lequel, afin de pouvoir prétendre à présenter le concours l'an prochain ?

Les autres mesures qui vont affecter l'enseignement supérieur sont d'une part, l'arrêté "portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels d'université et des maîtres de conférences" qui étend largement les pouvoirs des présidents au détriment de l'égalité de traitement des personnels ; d'autre part, l'arrêté sur le référentiel national des tâches des enseignants qui va renvoyer vers les établissements le soin de quantifier les charges de travail sans aucun souci d'égalité entre les universités. Une des dérives majeures de l'autonomie est désormais la multiplication de dispositions toutes différentes les unes des autres, sans garantie de réussite pour les étudiants ni d'équité pour les personnels.

La fin des IUT et des IUFM

En ce qui concerne les moyens, le fléchage pour les IUT comme pour les IUFM est refusé par le ministère au nom de l'autonomie des universités ; l'avenir des IUT, après celui des IUFM est-il définitivement compromis ? Au moment où commence à se discuter le nouveau plan quadriennal, la ministre confirme son



Photo Émancipation

(1) RCE : Responsabilités et Compétences élargies.

souhait "qu'une partie des crédits alloués dans le cadre du modèle d'allocation des moyens soit progressivement transférée vers le dialogue contractuel" (déclaration de Péresse lors d'une rencontre avec le SNESUP), les critères de répartition étant définis établissement par établissement, hors de tout contrôle démocratique. C'est une nouvelle illustration de la volonté de réduire les financements publics des universités ; cette disposition, dans le cadre du système SYMPA (SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) fondé sur les indicateurs de performance et non sur les besoins, va accentuer encore les écarts entre les établissements.

La précarité

Dernier avatar en date de l'autonomie des universités, une aggravation de la précarité pour les doctorants avec le contrat ACERU (Assistant Contractuel d'Enseignement et de Recherche Universitaire), remplaçant celui d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche), en encore moins favorable (contrat de 11 mois sans salaire en septembre !...). Ces enseignants exerceront de fait des activités de maître de conférences. Ceux qui seront recrutés à temps plein gagneront environ 1790 euros net par mois. Les plus nombreux, qui seront recrutés à mi-temps, gagneront environ 1140 euros net. Cette nouvelle disposition provoque une forte contestation dans des universités comme Limoges et Nancy. L'université de Limoges est l'un des cinq établissements du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Centre Atlantique, dont fait partie l'Université de La Rochelle et que préside depuis quelques jours Gérard Blanchard, actuel président de l'ULR (2).

Le démantèlement de la recherche

Enfin, la recherche : après la création de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), synonyme d'avènement d'une logique de "gestion par projets"

dans la recherche, une nouvelle étape vient d'être franchie dans le désengagement du CNRS. Cet établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2007 est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs. L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats (définition officielle). Le ministère va utiliser sa nouvelle structuration et les évaluations de l'AERES (Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement), largement dépourvues de légitimité, pour piloter la recherche. Les responsables de l'ANR affichent leur intention de se retirer d'un laboratoire sur deux dans les sciences humaines et sociales. Et ce, indépendamment des résultats des évaluations menées par l'institution elle-même.

Une situation tendue

La situation dans l'enseignement supérieur demeure donc très tendue, des AG se sont déjà tenues à Lille ou Toulouse, l'heure est à nouveau à la vigilance et à la mobilisation. La FSU doit dès lors jouer tout son rôle en fédérant les différentes initiatives sur le terrain et en veillant à ce que l'unité à la base, de la maternelle à l'université, soit aussi celle des différents syndicats de la fédération, en particulier sur des questions aussi sensibles que la mastérisation et l'avenir des IUFM.

La rentrée encore récente ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour commenter la situation à l'ULR ; la réunion des différents conseils permettra d'avoir une meilleure appréciation des effets du gonflement (bienvenu) des effectifs en Licence sur le taux d'encadrement, déjà notoirement insuffisant, et donc des recrutements inévitables de nouveaux précaires.

Claude Braud ☐

(2) ULR :
Université de
La Rochelle

Mille signes, pas plus, espaces compris

C'est la "fotosoissantuite" !

Les soixante-huitards attardés bandent encore, priapiques les mecs. Ainsi, JiBé Pouy éjacule un petit texte chez Folies d'encre : **Mes soixante huitres** (aarf, on se gondole, comme ils disent à Venise !). On peut le lire d'un derrière distrait tout en pensant qu'on n'en serait pas là si les républicains régicides n'avaient pas occis ce bon Louis XVI. L'auteur, une serpillière souriante, appelle à *une société ludique*, clame *merde au bonheur* et encourage les sauvages à *brûler les banques*. Tout un programme. Un père révolté, une mère absente et voilà le résultat. Le papa se révolte contre ses enfants, c'est vous dire où 68 nous a menés. Il braille même à *déboutonner les cerveaux aussi souvent que les braguettes*. C'est dire. - *Papa, merde, on parle sérieusement ! - Moi aussi*. Dialogue entre sourds et masturbés du cortex, on va être gâtés. Car, tenez-vous bien, le père claque la porte et part en *Exsoissantuitararratardérie*. Et ses enfants de regarder la porte là où il faudrait voir la plage.

François Braud ☐

Jean-Bernard Pouy, **Mes soixante huitres**, Folies d'encre, avril 2008.

